

APPEL D'OFFRES DU PAF 2021-2022

CAHIER DES CHARGES

**Personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
PROCESSUS ET CALENDRIER	4
ÉLÉMENTS DE CADRAGE	5
1. Principe général.....	5
2. Les domaines constitutifs du PAF ATSS	5
3. Le choix du type de candidature.....	5
4. Les modalités à retenir	6
5. La rémunération des intervenants	6
6. Les coûts liés à la formation	8
SAISIE ET SUIVI DES OFFRES.....	9

AVANT-PROPOS

L'appel d'offres du plan académique de formation 2021-2022 des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) est ouvert et accessible à tous les offreurs et partenaires internes et externes de l'académie.

Il vise à recueillir les propositions d'actions de formation qui seront étudiées en commissions d'expertise et soumises à la validation de la Direction des ressources humaines et du Secrétaire Général d'académie. Ces propositions doivent s'inscrire dans le cadre des orientations fixées par le [schéma directeur de la formation continue](#) et leur déclinaison académique.

Si les conditions de mise en œuvre des plans académiques de formation 2019-2020 et 2020-2021 ont été particulièrement difficiles dans le contexte de la crise sanitaire, elles ont également confirmé une formidable mobilisation des responsables de formation des personnels ATSS, des corps d'encadrement, des ingénieurs, formateurs de l'académie, partenaires et personnels en formation. Elles ont également initié le développement de nombreuses innovations en matière d'ingénierie de formation, d'adaptation, et d'accompagnement. Parmi ces dernières et au vu des bénéfices mis en évidence par les évaluations des formations, le recours à l'hybridation, l'utilisation et l'élaboration de parcours M@gistère, la personnalisation des parcours pour les personnels en formation sont autant d'éléments qui seront appréciés dans le plan académique de formation 2021-2022.

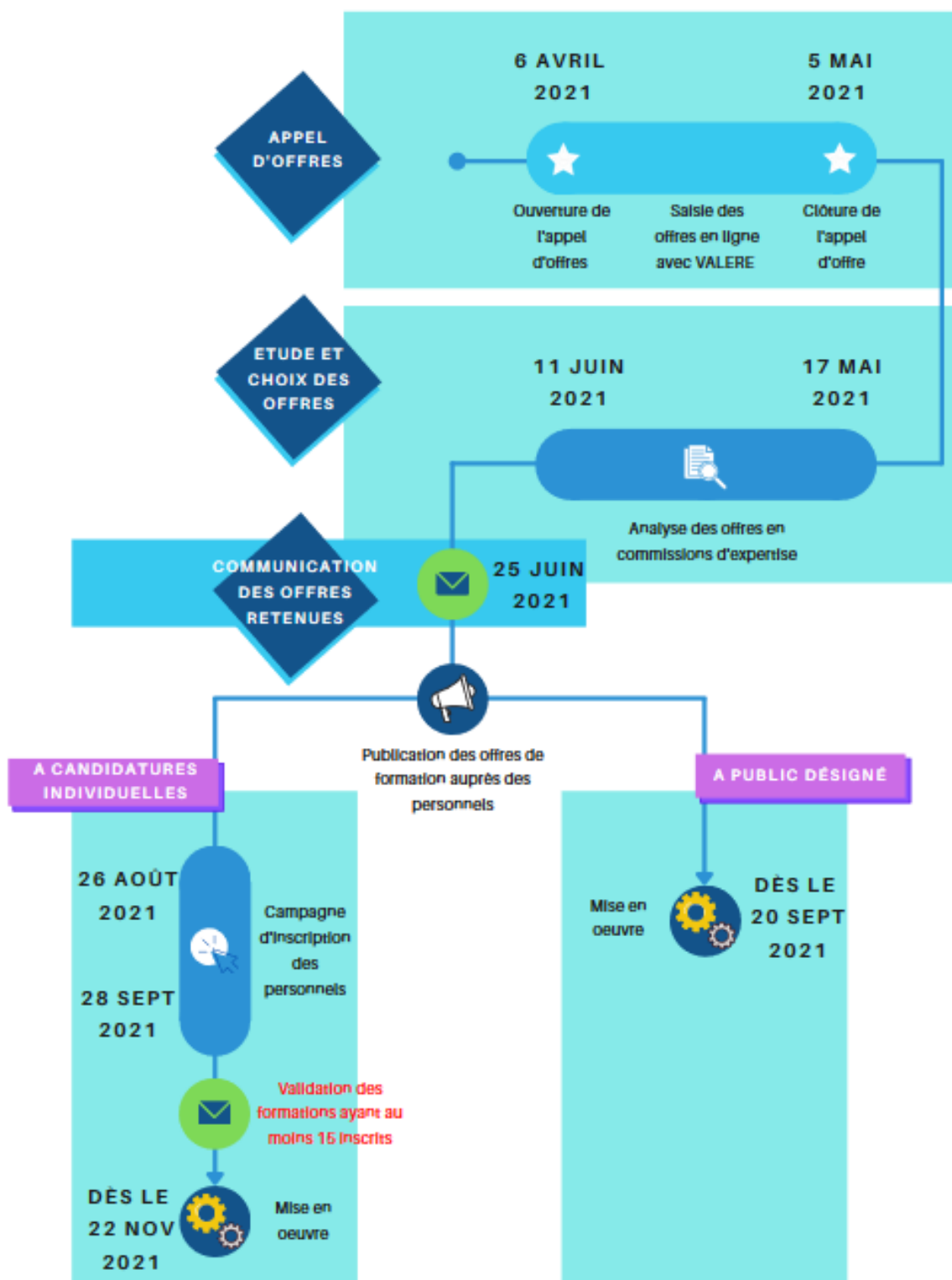
Les actions qui seront validées lors des commissions d'expertise feront partie intégrante de l'offre globale de formation proposée par l'académie de Lyon à la rentrée 2021.

Attention : La délégation formation Innovation Expérimentation initie cette année de nouvelles modalités de dépôt des offres à l'aide de la plateforme « Valère/Colibri ».

Didier QUEF

Délégué académique à la formation des personnels
à l'innovation, à l'expérimentation

PROCESSUS ET CALENDRIER



ÉLÉMENTS DE CADRAGE

1. Principe général

Par convention, toutes les actions de formation inscrites au plan 2020-2021 sont reconduites à l'identique dans le plan 2021-2022. Elles feront néanmoins l'objet d'un examen systématique en commission d'expertise pour reproduction, modification ou annulation.

Pour toute **action nouvelle** à inscrire dans le plan 2021-2022, il est demandé de saisir une offre via la plate-forme VALERE.

2. Les domaines constitutifs du PAF ATSS

- D1 : Gestion des Ressources Humaines
- D2 : Gestion
- D3 : Gestion financière et comptable
- D4 : Gestion administrative
- D5 : Concours et examens
- D6 : Méthode et organisation
- D7 : Nouveaux arrivants
- D8 : SVT, Sciences physiques chimie (personnels de laboratoire)
- A5 : Education au développement durable
- AA : Europe et international
- AC : Hygiène et sécurité
- AE : Santé et prévention
- AF : Numérique et TICE
- AH : Valeurs de la République
- B7 : Langues

3. Le choix du type de candidature

Les offres de formation peuvent être enregistrées en type 1 ou en type 3.

Les actions de type 1 sont des actions qui sont proposées aux personnels ATSS lors de la campagne d'inscription au PAF. Il est donc indispensable d'être le plus explicite possible sur le contenu, les objectifs et le public visé par ces actions afin de permettre un choix en conscience des acteurs de terrain. **Pour rappel, ces actions seront mises en œuvre à condition de recueillir un minimum de 15 candidatures.** En deçà, les actions seront fermées. Les actions qui auront recueilli un nombre important de candidatures dites prioritaires pourront être dédoublées si besoin.

Les actions de type 3 sont pilotées par des directeurs de service, conseillers techniques, délégués ou référents académiques, inspecteurs qui « désignent » les personnes à convoquer et envoient la liste des stagiaires à la Dfie. Il n'est donc pas possible de candidater sur ces actions lors de la campagne d'inscription au PAF en septembre.

4. Les modalités à retenir

Les actions de formation proposées pourront être conçues et mises en œuvre en articulant temps de présence et/ou temps à distance.

Les formations hybrides adossées à un parcours prendront appui sur la plateforme m@gistère.

5. La rémunération des intervenants

Cadre général

Est rémunéré le temps de formation des stagiaires **en présentiel et en distanciel synchrone (classes virtuelles)**. **Le temps de conception et de préparation d'une formation ne donne droit à aucune rémunération particulière.**

Les intervenants peuvent être rémunérés en heures de vacation ou sur facture.

Le total des heures de vacation ne peut dépasser 6 heures par journée de formation, par groupe, pour un seul intervenant, 8 heures par journée de formation, par groupe, à se partager, pour deux intervenants et plus.

Le recours à des intervenants retraités doit rester exceptionnel. Leur rémunération sous forme de vacations n'est possible que jusqu'à leurs 67 ans révolus.

Le recours à des formateurs externes sur facture doit être justifié par une expertise spécifique. Ce recours doit être dûment explicité et doit rester exceptionnel. Le montant de la rémunération sur facture est limité à 330 € par journée de formation, par groupe. Le prestataire doit obligatoirement disposer d'un numéro SIRET.

Rémunération des parcours m@gistère

La première création d'un parcours m@gistère adossé à la formation pourra donner lieu à un forfait de rémunération, à répartir entre les différents formateurs concepteurs, selon le barème suivant :

Parcours	Scénarisation/Contenus	Forfait de rémunération
Parcours non scénarisé Niveau 1 : <ul style="list-style-type: none"> Espace collaboratif Présentiel enrichi Adaptation du gabarit préconfiguré fourni par la DFIE 	<ul style="list-style-type: none"> Peu ou pas d'articulation présentiel/distanciel Dépôt de ressources en amont de la formation, intégration classe virtuelle, mutualisation de livrables... 	–
Parcours scénarisé Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> Articulation simple de temps en présentiel et en distanciel Niveau 1 plus des activités stagiaires et des ressources médiatisées de type : questionnaire, test, sondage, forum des échanges, ressources centralisées... 	252 € (6 heures au taux horaire de 42€)
Parcours scénarisé Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> Articulation complexe de temps en présentiel et en distanciel Niveau 2 plus des activités stagiaires et des ressources médiatisées de type : diaporamas sonorisés et animés, vidéos interactives (H5P), cartes heuristiques, base de données, ... 	504 € (12 heures au taux horaire de 42€)
Parcours scénarisé Niveau 4	<ul style="list-style-type: none"> Scénarisation complexe de type MOOC 	A déterminer contractuellement

La classification de niveau 2 à 4 du parcours devra être validée par un correspondant m@gistère de la Dfie.

La déclinaison des parcours en sessions de formation ne donne lieu à aucune rémunération.

Rémunération pour l'accompagnement asynchrone d'une session m@gistère :

L'accompagnement asynchrone d'une session de formation hybride ou à distance devra être détaillé dans la déclaration en ligne de l'activité formateur, une fois la session clôturée.

La rémunération horaire, après validation de la DFIE, se calculera de la façon suivante :

$$\text{Temps d'activité asynchrone formateur} \times 0.5$$

6. Les coûts liés à la formation

Toute dépense liée à une action de formation doit être **anticipée**. Elle doit donc être chiffrée par l'offreur et validée par la commission d'expertise.

Chaque responsable organisationnel recevra, à l'issue des commissions d'expertise, un document retraçant les décisions notamment budgétaires. Tout paiement sur facture devra donner lieu, en amont de la formation, à l'édition et l'envoi d'un devis (comportant obligatoirement un numéro SIRET et la mention du taux de TVA).

SAISIE ET SUIVI DES OFFRES

La saisie se réalise en ligne à l'aide d'un formulaire. Le lien de connexion est indiqué ci-dessous.

Pour simplifier la saisie, il est recommandé de préparer les éléments suivants :

- intitulé de la formation
- public cible
- objectif littéral de la formation
- contenu littéral de la formation
- modalités et organisation de la formation (durée, nombre de groupes, effectif par groupe)

Lien pour accéder à l'appel d'offres

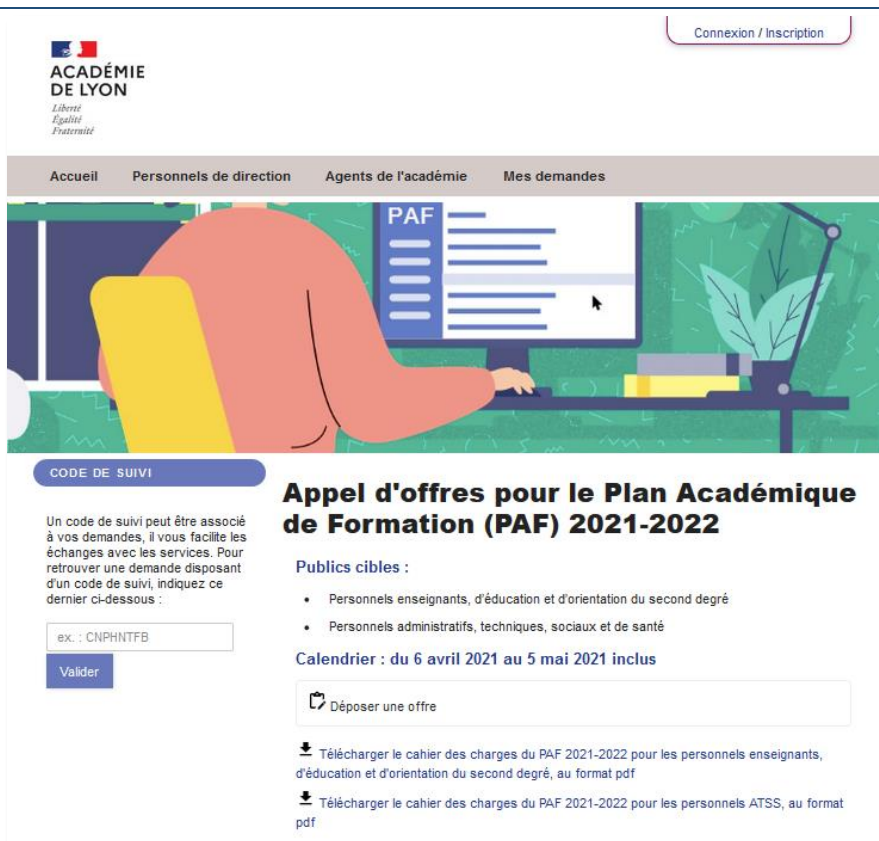
[Dépôt d'une offre pour le PAF 2021-2022](#)

Page d'accueil de l'appel d'offres

>> déposer une offre

>> utiliser le code de suivi pour modifier une offre

>> consulter le cahier des charges



Connexion / Inscription

Accueil Personnels de direction Agents de l'académie Mes demandes

CODE DE SUIVI

Un code de suivi peut être associé à vos demandes, il vous facilite les échanges avec les services. Pour retrouver une demande disposant d'un code de suivi, indiquez ce dernier ci-dessous :

ex. : CNPHNTFB

Valider

Appel d'offres pour le Plan Académique de Formation (PAF) 2021-2022

Publics cibles :

- Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré
- Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Calendrier : du 6 avril 2021 au 5 mai 2021 inclus

Déposer une offre

Télécharger le cahier des charges du PAF 2021-2022 pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré, au format pdf

Télécharger le cahier des charges du PAF 2021-2022 pour les personnels ATSS, au format pdf

Importance du code de suivi

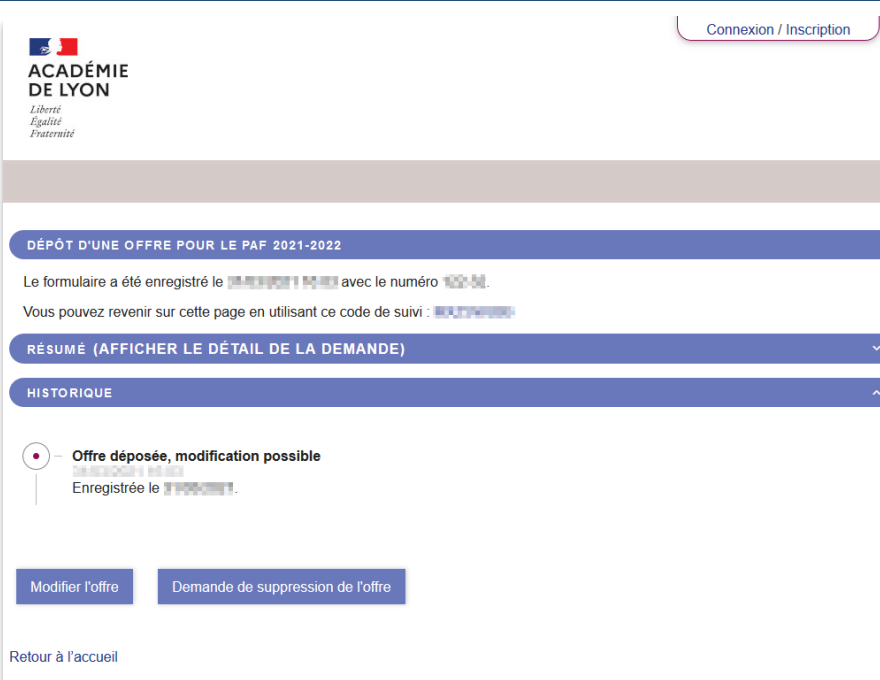
Il est impératif de le noter au début de la saisie. Si la saisie n'est pas menée à son terme (jusqu'au bouton de validation situé en dernière page), c'est le seul moyen de retrouver la version antérieure afin de la terminer.

Page de suivi d'une offre déposée

Le lien vers cette page est adressé par mail après validation de la saisie.

Sont indiqués de haut en bas :

- les codes identifiant l'offre
- le détail de la saisie
- l'historique de traitement
- les actions à disposition



The screenshot shows the user interface for tracking a submitted offer. At the top right, there is a link for 'Connexion / Inscription'. The main content area is titled 'DÉPÔT D'UNE OFFRE POUR LE PAF 2021-2022'. It states that the form was registered with a specific number and provides a tracking code. Below this, there are two expandable sections: 'RÉSUMÉ (AFFICHER LE DÉTAIL DE LA DEMANDE)' and 'HISTORIQUE'. The 'HISTORIQUE' section is currently expanded, showing a single entry: 'Offre déposée, modification possible', registered on a specific date. At the bottom of the history section, there are two buttons: 'Modifier l'offre' and 'Demande de suppression de l'offre'. A 'Retour à l'accueil' link is located at the very bottom of the page.